

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2021

1^{er} DÉCEMBRE 2021 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 7 DÉCEMBRE 2021 à 20 heures avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 novembre – Installation d'un conseiller municipal suite à une démission et modification de la composition des commissions – Recensement de la population : recrutement des agents recenseurs - Etude prospective et programmatique – Effacement des réseaux rues de la Planche, du Val, du Maupas et de la Libération : participation au SDEM50 et demande de subvention au titre des amendes de police – Radars pédagogiques : devis de fournitures et demande de subvention au titre des amendes de police – Transfert de la compétence infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables – Budget communal : décision modificative - Informations diverses- Questions diverses

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept décembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la salle polyvalente de Gavray-sur-Sienne suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, HEURTAUX Jean-Claude, LECAUDEY Denis, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël et MABIRE Caroline

Etaient absents excusés : Mme JACQUET Isabelle (procuration à M. LECOMTE), Mme BERNARD Virginie (procuration à M.CANU), Mme HAMEL Coralie (procuration à M. DE PAËPE).

M. MAUSSION Olivier a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

M. le Maire souhaite apporter son soutien au Maire de Saint Côme du Mont victime d'agression cette nuit à son domicile.

M. HEURTAUX souhaite également que notre conseil apporte son soutien à M.SORRE, député de la Manche victime d'agressions via les réseaux de sociaux.

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil accepte de rajouter ce point suivant à l'ordre du jour : « tarif location salle des fêtes de Sourdeval les Bois ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil adopte le compte rendu municipal du 2 novembre 2021.

D20211101. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Par courrier en date du 21 novembre 2021, Monsieur Franck LEFRANC a informé Monsieur le Maire de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal, lettre reçue en mairie le 25 novembre 2021.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2021

Conformément à l'article L.270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur le Préfet de la Manche sous couvert de Mme la Sous-Préfète de Coutances a été informé de cette démission, en application de l'article L2121-4 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Philippe VASTEL est appelé à siéger au sein du Conseil Municipal.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.2121-1 et L.2121-24 ;

Vu le code électoral, notamment l'article L 270 ;

Considérant que Monsieur Franck LEFRANC a présenté sa démission de ses fonctions de Conseiller Municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'installation de M. Philippe VASTEL en qualité de Conseiller Municipal
- Précise que le tableau des membres du Conseil Municipal sera remis à jour, et que Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Monsieur le Maire remet à M. VASTEL, la charte de l'élu local, après avoir procédé à sa lecture à l'ensemble du conseil municipal. Il lui remet également le règlement intérieur du conseil municipal de Gavray sur Sienne.

D20211102. COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite l'installation de M. VASTEL et après en avoir délibéré, les commissions municipales sont modifiées comme suit

Nom de la commission	Vice-Président	Rapporteur	Membres
Assainissement	Joseph LETELLIER	Olivier MAUSSION	Michel CANU, Philippe DE PAËPE, Bernard HEBERT, Denis LECAUDEY et Isabelle JACQUET
Environnement, gestion des déchets, mobilité rurale, économie circulaire	Isabelle JACQUET	Alexandre DELAMARCHE	Agnès PAYSANT-DAMOUR, Caroline MABIRE, Joseph LETELLIER, Michaël HOUSTIN, Jean-Claude HEURTAUX
Travaux Bâtiments, Voirie et accessibilité	Philippe DE PAËPE	Olivier MAUSSON	Michel CANU, Michaël HOUSTIN, Bernard HEBERT, Roselyne SABINE PACARY, Marie-Christine TROCHUT, et Caroline MABIRE et Philippe VASTEL
Affaires sociales, Attribution des logements, aménagement de l'espace et fleurissement	Roselyne SABINE PACARY	Anne-Charlotte FOUILLEUL	Brigitte LAMY, Marine DEFOY, Coralie HAMEL et Denis LECAUDEY

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2021

Urbanisme, Habitat et accueil des familles	Joseph LETELLIER	Marine DEFOY	Michel CANU, Philippe DE PAËPE, Alexandre DELAMARCHE, Olivier MAUSSION, Jean-Claude HEURTAUX et Isabelle JACQUET
Finances	Brigitte LAMY	Agnès PAYSANT-DAMOUR	Isabelle JACQUET, Marine DEFOY, Joseph LETELLIER et Bernard HEBERT
Vie associative, culturelle, animation et vie scolaire	Michaël HOUSTIN	Caroline MABIRE	Virginie BERNARD, Marine DEFOY, Linda LEBARGY, Marie-Christine TROCHUT, Agnès PAYSANT-DAMOUR
Foire Saint-Luc	Michaël HOUSTIN	Roselyne SABINE PACARY	Joseph LETELLIER, Michel CANU, Bernard HEBERT, Jean-Claude HEURTAUX, Brigitte LAMY, Virginie BERNARD, Anne-Charlotte FOUILLEUL et VASTEL Philippe
Communication, développement numérique et jeunesse	Anne-Charlotte FOUILLEUL	Marine DEFOY	Roselyne SABINE PACARY, Linda LEBARGY, Michaël HOUSTIN, Alexandre DELAMARCHE et Olivier MAUSSION
Foires et Marchés du Bourg	Bernard HEBERT	Roselyne SABINE PACARY	Joseph LETELLIER, Philippe DE PAËPE, Michaël HOUSTIN, et Isabelle JACQUET et VASTEL Philippe
Animation du développement économique et touristique	Jacky BIDOT	Isabelle JACQUET	Joseph LETELLIER, Alexandre DELAMARCHE, Jean-Claude HEURTAUX et Linda LEBARGY

D20211103. LOCATION SALLE DES FETES DE SOURDEVAL LES BOIS

Après en avoir délibéré par 21 voix pour et une abstention le conseil municipal fixe à 50 € le tarif de la location de la salle des fêtes de Sourdeval les Bois pour la tenue d'une réunion par un organisme extérieur à la commune.

D20211104. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe le Conseil que les opérations de recensement de la population auront lieu à partir du 20 janvier 2022. A ce titre il convient de recruter 7 agents recenseurs chargés d'effectuer ces opérations.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer sept postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2022.

Les agents recenseurs seront rémunérés de la façon suivante :

- 40 € brut par séance de formation et 40 € brut pour la tournée de reconnaissance

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2021

- 3 € brut par logement recensé.

Dominique BOULET, Elodie HECQUARD, Colette LEGRUSLEY et Magali OUTREQUIN seront nommés agent recenseur sur la commune déléguée de Gavray

Catherine HELAINE sera agent recenseur sur la commune déléguée du Mesnil-Amand

Christine LAINE sera agent recenseur sur la commune déléguée de Sourdeval les Bois.

Un agent recenseur sur la commune déléguée du Mesnil-Rogues est en cours de recrutement.

Mme TAPIN Nathalie, attaché territorial à la mairie, est nommée coordonnateur communal.

D20211105. EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES. RUE DU VAL ET RUE DE LA PLANCHE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « Rue du Val- Rue de la Planche – GAVRAY ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 222 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Gavray-sur-Sienne s'élève à environ 73 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux « Rue du Val- Rue de la Planche- GAVRAY »
- Demande au SDEM50 que les travaux soient achevés pour la fin du 2^e trimestre 2022
- Accepte une participation de la commune de 73 200 €
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal 2022
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

D20211106. EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES. RUE DU MAUPAS ET RUE DE LA LIBÉRATION

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « Rue du Maupas- Rue de la Libération – GAVRAY ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 133 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Gavray-sur-Sienne s'élève à environ 45 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux « Rue du Maupas- Rue de la Libération- GAVRAY »
- Demande au SDEM50 que les travaux soient achevés pour la fin du 2^e trimestre 2022
- Accepte une participation de la commune de 45 300 €
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal 2022
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2021

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

D20211107. RADARS PÉDAGOGIQUES

Sur proposition de la commission Voirie, le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l'acquisition de deux radars pédagogiques auprès de la société Signaux Girod ; leurs installations sont prévues rue de la Poterie et rue du Bois Taney.

Le montant de cette opération s'élève à 4 541.62 € HT soit 5 449.94 € TTC.

M. HEURTAUX signale au conseil qu'il y a régulièrement le stationnement sur la voie publique au niveau de la rue de la Sayère. M. le Maire propose de les rencontrer.

Mme LEBARGY expose également que des livraisons au niveau des commerces, rue de la Libération provoquent également des embouteillages dans le centre bourg.

Mme SABINE-PACARY précise que la première place de stationnement rue de la Libération (venant de la mairie), pose régulièrement des difficultés de circulation. La suppression serait nécessaire.

D20211108. TRAVAUX VOIRIE. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

M. le Maire rappelle que le conseil a décidé d'une part d'effectuer des travaux sur l'éclairage public dans le cadre de l'effacement de réseaux rues du Val, de la Planche, du Maupas et d'autre part de mettre en place de radars pédagogiques au niveau des rues de la Poterie et du Bois Taney.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 40 541.62 € HT.

M. le Maire informe que ces travaux sont éligibles à un financement par le Département de la Manche au titre des amendes de police dans le cadre de la signalisation et l'éclairage public à hauteur de 30 % du montant HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil

- décide la réalisation des travaux qui seront réalisés au cours de l'année 2022
- sollicite le Département de la Manche pour l'obtention d'un financement de 30 % dans le cadre des amendes de police
- autorise M. le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier de financement.

D20211109. TRANSFERT COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA MANCHE (SDEM50)

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

VU les statuts du SDEM50 ratifiés par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2020 et notamment l'article 3.3 habilitant le SDEM50 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 5-2 portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment l'article 68 proposant aux collectivités compétentes en création et entretien de bornes de recharge de réaliser un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques qui définit géographiquement les infrastructures nécessaires, la planification de leur mise en œuvre et les financements associés dans le but d'apporter une offre suffisante sur le territoire,

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2021

VU l'article R. 353-5-1 du code de l'énergie précisant que le schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables est réalisé par une autorité organisatrice de la mobilité ou une autorité organisatrice de la distribution d'électricité compétente dans la création et l'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, pour ses membres qui lui ont transféré la compétence création et l'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

CONSIDERANT que la commune est adhérente au SDEM50 pour la compétence autorité organisatrice de la distribution d'électricité,

CONSIDERANT que le SDEM50 est compétent pour la création et l'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, et qu'à ce titre le SDEM50 propose la réalisation d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour ses membres lui ayant transféré cette compétence,

CONSIDERANT que la commune manifeste son intérêt à intégrer la démarche de schéma directeur,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article 5-2 des statuts du SDEM50, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du SDEM50 et de la commune ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEM50 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables »

D20211110. BUDGET COMMUNAL. DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de modifier le budget communal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
chapitre-article		montant
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	
6811	dotations aux amortissements	+ 631.00 €
023	virement à la section d'investissement	
	virement à la section d'investissement	- 631.00 €
TOTAL		0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
chapitre-article		montant
20	immobilisations incorporelles	+ 37 000.00 €
2031	frais d'études	+ 37 000.00 €
21	immobilisations corporelles	+ 1 690.00 €
2111	terrains nus	-13 310.00 €
2113	terrain aménagé autre que voirie	-6 500.00 €
2116	cimetières	+8 300.00 €
21311	hôtel de ville	+11 200.00 €

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2021

2158	autres installations, matériel et outillage technique.	-3 500.00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	+5 500.00 €
TOTAL		+ 38 690.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		
O21	Virement de la section de fonctionnement	-631.00 €
	opérations d'ordre de transfert entre sections	+631.00 €
28041582	autres groupements	+631.00 €
10	Dotations	+7 500.00 €
10222	FCTVA	+4 900.00 €
10226	Taxe aménagement	+2 600.00 €
13	subventions d'investissement	+31 190.00 €
1328	autres	-3 810.00 €
1341	DETR	+35 000.00 €
TOTAL		+38 690.00 €

Arrivée de M. BIDOT

D20211111. ETUDE PROSPECTIVE ET PROGRAMMATIQUE POUR UN GAVRAY SUR SIENNE A HORIZON 2035.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une note de synthèse sur la proposition reçue pour une étude prospective et programmatique pour un Gavray-sur-Sienne à horizon 2035.

Cette étude sera conduite par plusieurs cabinets à savoir : Atelier Strates en Strates, Shema, SCPA Daligaux- Van Nieuwenhuysse, Servicad et Exco Environnement ; le cabinet Atelier Strates en Strates sera mandataire pour l'ensemble de ces cabinets.

Le montant de cette étude est fixé à 25 550 € HT. Une option chiffrée à 5 050 € HT pour un relevé précis du bâtiment de l'ancienne école derrière la mairie est également proposée au conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil accepte la réalisation de cette étude y compris l'option sur le bâtiment de l'ancienne école et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement qui sera passé avec Strates en Strates mandataire et toutes les pièces afférentes à ce dossier

M. le Maire propose une réunion de l'ensemble des élus le lundi 20 décembre de 14h à 17 h pour travailler en atelier sur une vision de la commune à l'horizon 2035. Pour celles et ceux qui ne pourraient pas être présents, ils pourront transmettre leurs idées pour cette date.

INFORMATIONS DIVERSES

Vaccinations : Monsieur le Maire félicite Mme Sabine Pacary et les membres du CCAS impliqués dans la création du centre de vaccination éphémère. Mme SABINE PACARY informe le conseil que 274 personnes ont déjà été vaccinées en novembre. Des séances sont prévues en décembre et janvier (14 décembre, 4 et 11 janvier) ; d'autres dates pourront être proposées avec l'accord des professionnels de santé ; une réunion est prévue cette semaine avec notamment les professionnels d'Hambye, pour élargir le territoire.

M. BIDOT félicite les bénévoles et les professionnels de santé pour la réussite de ce centre de vaccination.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2021

Marché de Noël : M. le Maire informe que l'association d'animation touristique a décidé de ne pas assurer la représentation de la crèche vivante. Après discussions le conseil décide de maintenir l'organisation du Marché Noël. Le passe sanitaire sera mis en place

Citernes Incendie : Monsieur le Maire informe le conseil avoir signé un devis pour la fourniture de 4 citernes incendie auprès des établissements ABEKO pour un montant total de 7 593.60 € TTC ; quelques travaux de terrassement seront à prévoir également. Une citerne est prévue dans chaque commune déléguée. M.LETELLIER expose au conseil les projets à venir afin d'obtenir une défense incendie correcte sur l'ensemble du territoire.

Transfert de l'accueil des abonnés Eau et Assainissement de Gavray : le SDEAU50 reprend à compter du 1^{er} janvier 2022 l'accueil des abonnés Eau et Assainissement de la commune déléguée de Gavray.

Compte rendu des réunions de la commission Assainissement

M. LETELLIER fait un compte rendu de la commission assainissement. Suite aux derniers éléments exposés avec les différents partenaires, le projet d'agrandissement de la station d'épuration a été fixé à hauteur de 3100 équivalent habitant ; l'avant-projet sera proposé fin février. Le dossier complet (station et réseaux) devra être déposé en juillet 2022 pour avoir le maximum de subventions.

Félicitations de la Fédération Equine pour la 1^{ère} place obtenue par Mme Laurine HERMAN dans sa catégorie lors du championnat de France d'Equitation

Rencontre des assistances maternelles : cette rencontre a permis de rétablir la vérité sur le projet de la Maison d'Assistants Maternelles.

Réunion avec l'association sur la Santé : une rencontre avec l'association Gavray Hambye Santé a eu lieu. Les professionnels sont très inquiets. L'embauche d'un médecin n'est pas possible dans l'immédiat car cela nécessite une structure « porteuse » ; un courrier commun avec M. le Maire d'Hambye a été adressé à Monsieur le Ministre de la Santé.

Remise de diplômes du brevet au Collège : participation de plusieurs élus

Départ de M. le Préfet : participation de Monsieur le Maire

Rencontre des associations avec la commission Vie Associative

M. HOUSTIN informe le conseil de la dernière réunion de la commission Vie Associative où toutes les associations ont été invitées ; 22 associations étaient présentes. Les personnes étaient satisfaites de cet échange et demande de renouveler la réunion de programmation des activités et des locations de salle.

Par ailleurs MM HOUSTIN et LECOMTE ont assisté à l'Assemblée générale de l'union sportive gavrayenne où M. Olivier Marie a été élu Président en remplacement de M. Ozenne

Vernissages Collège et Mairie : M. Le Maire informe avoir assister aux vernissages des expositions de Mme Bérénice PALIER au collège Roland Vaudatin et de M. Guy PRÉVEL à la mairie

Carrefour des randonneurs : M. le Maire informe le conseil avoir participé récemment à une réunion sur la mise en valeur des zones humides, à l'invitation de l'Agence de l'Eau. La création du carrefour des randonneurs est un aménagement de la zone humide qui a été salué notamment par l'Agence de l'Eau.

Comité de pilotage France Services : M. le Maire a participé à la première réunion du comité de pilotage France Services.

Inaugurations : logements de la gendarmerie et du dojo.

Demande de l'institut de Saint Joseph : le conseil ne souhaite pas donner suite à ces demandes de financements

Prochain conseil : Mardi 4 janvier à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 7 décembre 2021 contient onze délibérations numérotées D20211101 à D20211111.

Le Maire :

